

**EPREUVE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SESSION 2006**

Epreuve sous forme de questions obligatoires portant sur :

• **Le contrôle légal en France (1 h 30)**

Le 2 janvier 2006, Mr YAKA a créé avec 8 autres personnes un SA à conseil d'administration dénommée SA NOREXTI.

Le capital social entièrement libéré est de 300 000 euro.

Il est divisé en 3000 actions de 100 euro.

Le conseil d'administration est composé de 4 membres.

Mr YAKA est président du conseil d'administration.

L'activité consiste en la fabrication et la commercialisation de châssis en bois.

L'exercice social se termine le 31 décembre de chaque année.

S'agissant d'un début d'activité et Mr YAKA ayant des notions comptables, il ne sera pas fait appel à un expert comptable extérieur, du moins dans un premier temps.

Préalablement, Mr YAKA vous avait informé que vous étiez pressenti pour être nommé commissaire aux comptes titulaire et Mr LOCTIM comme commissaire aux comptes suppléant.

Mr BERTHE administrateur, est un ami de jeunesse de l'épouse de Mr LOCTIM.

Mme CAPA administrateur, est la belle sœur du frère de votre épouse.

Mr DIL administrateur, est lié par un pacte civil de solidarité avec la sœur de Mr LOCTIM.

1 - Quels sont les principes fondamentaux de comportement selon le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ?

Pour chacun d'eux, indiquez en quoi ils consistent.

2 - Pouvez-vous énumérer les cas d'incompatibilités et si besoin les commenter.

3 - Au cas particulier, pouvez-vous accepter la mission ? Justifiez votre réponse.

4 - Le commissaire aux comptes suppléant est-il soumis aux mêmes règles que le commissaire aux comptes titulaire ? Au cas particulier peut-il accepter la mission ? Justifiez votre réponse.

Après avoir accompli les diligences relatives à l'acceptation de la mission,

5 - Quelles sont les formalités, documents ou déclarations que vous, ainsi que le commissaire aux comptes suppléant devez établir, aussi bien vis-à-vis de la société que de votre environnement professionnel ?

Après quelques mois d'activité, Mr YAKA se réjouit du développement de la société.
Il vous sollicite en tant que professionnel libéral pour l'aider dans le recrutement de deux cadres afin de faire face à son évolution.

De même, il souhaite que vous puissiez le conseiller sur les modalités de financement de son développement ainsi que sur la rédaction des contrats commerciaux.

**6 - Pouvez-vous accepter certaines de ces missions ?
Justifiez vos réponses positives ou négatives.**

**7 - Par arrêté du 14 décembre 2005, la norme d'exercice professionnel relative à la lettre de mission du commissaire aux comptes a été homologuée.
Il vous est demandé de rappeler les principes que doit respecter le commissaire aux comptes pour établir la lettre de mission ainsi que le contenu de celle-ci.**

• Matières juridiques (1 h 30)

- La responsabilité pénale des personnes morales
- L'hypothèque